

Commune de Billy-Berclau

Conseil Municipal du 26 janvier 2023

Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice 2022

Exercice obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au Conseil Municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales,
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville,
- de discuter des **orientations budgétaires qui préfigurent les priorités** qui seront traduites dans le budget primitif 2023 ;

1/2022 : amorce d'un rebond budgétaire après la crise sanitaire

Résumé : L'exercice 2022

est à nouveau exceptionnel dans l'histoire de la collectivité et des collectivités en général. Faisant suite à deux exercices (2020 et 2021) marqués par la crise COVID-19 et ses multiples vagues , l'année 2022 est marquée par :

- une augmentation des dépenses, qui restent toujours encadrées en liée à la reprise des activités et un niveau d'inflation record dans l'économie française et mondiale (+5.9 % sur un an)
- une augmentation des recettes fiscales en hausse sous l'effet de la revalorisation des bases décidées par l'Etat (+3,4 %) et du dynamisme du parc des industries Artois Flandres
- le maintien d'un niveau important d'autofinancement, permettant à la Commune de réaliser des investissements sans emprunt, ni hausse des taux d'imposition

Contexte macroéconomique :

Ce Rapport d'orientation Budgétaire est préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées et d'ampleur inédite, lié à un contexte macroéconomique difficile et une inflation record :

- La reprise économique observée en 2021 (PIB en hausse de + 6.8 %, après une baisse de -7.9 % en 2020) a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale entraînant des difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (matières premières, composants, transports maritimes).
- Ce phénomène s'est aggravé en 2022, avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, notamment au niveau des matières premières, et plus particulièrement sur les denrées alimentaires (+6.8 %) , l'électricité et le gaz (+45.3 %), le carburant (+45.3 %)
- Les collectivités locales ont également été impactées par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3.5 %

Contexte lié à la Commune de Billy-Berclau :

- **Un niveau important d'autofinancement** : Comme pour l'ensemble des collectivités, le contexte budgétaire particulier lié à la crise sanitaire a abouti à une amélioration exceptionnelle des marges de manœuvre financières (épargne brute passant de 1 125 000 € en 2019 à 1 451 000 € en 2022). Si le retour à la normale en 2022 a logiquement abouti à une légère baisse de l'autofinancement (- 144 000 € par rapport à 2021), celui -ci reste néanmoins important et suffisant au regard des projets votés dans le cadre du budget primitif.

- **L'impact de l'inflation** : Dès le début d'année: la forte hausse des coûts a touché l'ensemble des postes de dépenses notamment au niveau du coût de l'énergie, de l'alimentation, du carburant ainsi que les dépenses de personnel avec la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

- **La mise en place d'un plan de sobriété énergétique** : la commune de BILLY-BERCLAU avait déjà mis en place dès 2020 des mesures d'économies avec la diminution de l'éclairage public. Dans ce contexte, un plan exceptionnel et immédiat d'économies d'énergie a été rendu nécessaire : notamment par la régulation et diminution du chauffage dans les bâtiments publics, des travaux et aménagements nécessaires pour réaliser des économies d'énergie et la sensibilisation aux écogestes des utilisateurs des infrastructures communales. Ces mesures sont déjà visibles, puisqu'elles laissent apparaître une baisse de -42 % de la consommation de gaz d'octobre à décembre 2022. Néanmoins, ces mesures ne permettent pas d'échapper à une hausse importante des dépenses.

- Retour sur les réalisations communales :

L'année 2022 étant une phase de reprise économique et de l'activité, elle a été marquée par le retour à la normale des activités de la commune :

- **un certain nombre de projets** qui n'étaient plus autorisés lors des pics épidémiologiques (forum de l'emploi, fête nationale, marché de Noël, banquet des aînés, organisation de colonies et classes de découvertes...) ont pu de nouveau avoir lieu

- les élus ont mis en place de nouveaux évènements :

- organisation d'une guinguette durant les 2 mois de la période estivale
- organisation des 100 ans du club de Football USBB
- organisation de la fête de la mobilité...

De même l'année 2022 a été marquée par la **reprise normale des investissements** : notamment les travaux d'entretien du patrimoine avec, entre autres, la poursuite des travaux de rénovation des deux salles associatives, la rénovation de la main courante au stade municipal, les travaux de régulation des chauffages dans les vestiaires du stade ...

- **On constate donc en toute logique à une reprise significative des dépenses de fonctionnement en 2022 :**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022			
2019	2020	2021	2022
6 965 714 €	6 594 634 €	6 669 835 €	7 464 445 €
	<i>Économie de 371 080 €/2019</i>	<i>Économie de 258 393€/2019</i>	<i>Hausse de 498 731 €/2019 Hausse de 794 610 €/ 2021</i>

Dans le détail, on constate :

- **des charges générales** en hausse de 30% /2021 et de + 23% /2020 et 2019, soit une augmentation de **414 932 € par rapport 2021**

2019	2020	2021	2022
1 476 145 €	1 417 349 €	1 398 882 €	1 813 814€

cette variation en 2022 s'explique par une **reprise significative des activités et l'inflation** (notamment sur les coûts de l'énergie, alimentation, transports), principalement au niveau des points suivants :

- o Le coût de l'eau est passée d 17 171 € en 2021 à 19 421 € en 2022
- o Des dépenses liées à l'alimentation en hausse de 9 % et plus particulièrement de 19 % d'augmentation sur les frais de restauration scolaire (+ 32 000 €)
- o les dépenses payées dans le cadre des prestations de services, passent de 100 940 € en 2021 à 172 800 € en 2022, soit + 71 000 € environ/2021, dont les activités au service jeunesse et culturel, les bourses au permis de conduire (5 500 €) , les réservations de berceaux pour la crèche (52 500 €)
- o **au niveau des dépenses liées à l'énergie :**
 - les factures de gaz sont en hausse de 55 000 € (de janvier à octobre 2022) et comptabilisent 190 000 € en 2022 et 135 000 € en 2021 - (le montant des factures de mois de novembre et décembre ne sera connu qu'en Février 2023)
 - L'électricité augmente de 29 000 € (162 000 €) mais reste stables par rapport à année 2019 (année avant le Covid), ce qui s'explique notamment par la poursuite de la commune du remplacement progressif des lampes par des LEDS (éclairage public et dans les bâtiments) et la coupure de l'éclairage public la nuit.

- o les dépenses de **carburants** passent de 15 921€ à **21 317 €** : soit + 5 400 € environ, suite à l'inflation record du prix des carburants.
- o Une augmentation des **fournitures** de petits équipements : + 59 000 € justifiée par l'augmentation des coûts des matières premières et des besoins de matériaux nécessaires pour les travaux en régie.
- o Les primes **d'assurances** ont augmenté de **4 135 € (70 611 € en 2022)**
- o Les équipements de travail du personnel titulaire et contractuel : + 50 % pour un montant de 12 000 €, notamment avec la reprise des « jobs pour ma ville ».
- o Des dépenses relatives aux **fêtes et cérémonies** en hausse de 65 % (+ 54 000 € par rapport à 2021), conséquence de la reprise des activités et des manifestations
Elles passent de 99 000 € en 2019 , 82 000 € en 2021 et à **135 000 € en 2022**
- o Les frais liés au marché **transports scolaires** passent de 63 000 € à **100 800 € soit une augmentation de 44 % se justifiant** par un transfert des frais de transports initialement comptabilisés dans le cadre de la prestation d'un voyage clé en main (trajet + hébergement pour les séjours neige des écoles et du CAJ) et en 2022 choix du transporteur dans le cadre du marché de transports terrestres communaux et l'annulation d'un séjour neige en 2021.
- o **A noter que dans le cadre de la transition énergétique, la commune a octroyé des aides en faveur de la population :**
 - pour l'achat d'un composteur : 1 775 €
 - pour l'achat d'un vélo classique ou électrique : 4 529 €
 - pour l'achat d'un récupérateur d'eau : 1 290 €

– **des dépenses de personnel en hausse de 12 %/2021 :**

2019	2020	2021	2022
3 664 388	3 578 286	3 738 523	4 186 113 €
	-3 %	+ 5%	+ 12 %

l'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par :

- **l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022** à 4,85003 € suite à la revalorisation de 3,5 % ayant un effet sur l'augmentation des salaires de bases : la rémunération des agents titulaires passe de 1 606 684 € en 2021 à 1 770 042 € en 2022
- **moins d'agent sont en demi-traitement** (dont le traitement était pris en charge par la mutuelle)
- **davantage de personnes en contrats aidés (PEC) à 30h** et
- L'obligation légale du versement d'une indemnité de fin de contrat (10 % du salaire brut) pour les CDD.
- la reprise des recrutements pour les accueils collectifs de mineurs et des agents contractuels « Job pour ma ville » : + 87 000 €

- **Les autres charges de gestion** (contributions aux organismes extérieurs, subventions aux associations...) **continuent de baisser depuis l'année 2019 :**

2019	2020	2021	2022
1 135 164	948 875	931 748	924 882 €

- **suppression de la contribution communale au SIVU de la Haute Deule** (*pour rappel 58 208.07 € en 2020 à 34 452.50 € en 2021, expliquée par la mutation de deux agents au sein des deux collectivités adhérentes (économie générant donc une dépense au chapitre « personnel »*)
- **Baisse** des demandes de subventions des associations acceptées sur dossier : 72 778 € en 2021 et **56 819 € en 2022** soit - **16 000 €**
A noter que l'association **AVIEE** (**A**ssociation **V**ocation d'**I**nsertion pour l'**E**nvironnement et l'**E**nergie , facilitant le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusions a été subventionnée en 2021 et 2022 pour un montant total de **49 500 € dans le cadre du « chantier école » pour leur intervention lors des travaux à l'Église et dans le cadre de la rénovation des deux salles associatives**
- **la subvention au Centre Communal d'Action Sociale** a été relevée à **63 000 €**
Initialement en 2019 elle atteignait 122 000 € pour diminuer en 2020 et 2021 à hauteur de 45 000 € justifiée par la cession d'un terrain et la baisse de la subvention qu'il versait à l'association « Comité d'Entraide » (dont le bilan comptable était excédentaire). Une subvention de 63 000 € suffisait pour l'année 2022 d'autant plus qu'au 1^{er} août 2022, la gestion de l'épicerie sociale a été reprise par une association privée.
- **les remboursements d'intérêt d'emprunt baissent de 45 000 €** et représentent 401 767 €

- Les autres dépenses notables sont :

- **le prélèvement au titre l'article 55 de la loi SRU** (*il définit les communes qui doivent disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel*) **est en baisse depuis 2019 et s'élève à 48 445,95 € contre 62 380.48 € en 2021**
- **la contribution au titre du redressement des finances publiques de 77 091 € à l'identique de l'année depuis 2019.**

- **Des recettes totales de fonctionnement en hausse :**

2020	2021	2022
8 335 433 €	8 546 654 €	9 100 481 €
	+ 211 221 €	+ 553 827 €

- Les recettes en hausse relatives au **remboursement sur rémunération du personnel** » en hausse de 40 000€, **soit au total 135 000 €** ,qui se répartissent sur :
 - le chapitre 013 « remboursement du personnel titulaire » pour 20 000 €
 - et le chapitre 74 « dotation de l' ETAT sur remboursement du personnel contractuel pour

115 500 € » (contrats aidés)

- Les produits des services en hausse :

2019	2020	2021	2022
264 773,53 €	198 907,48 €	188 572 ,47€	231 427 €

Soit une hausse de 42 854€ (+ 23%) qui s'explique notamment par :

- Redevance à caractère culturel : la reprise des ateliers théâtre et les cotisations encaissées de 2 858 € au lieu de 150 € en 2021
- Redevance à caractère de loisirs : 71 000 € en 2022 et 38 118 € en 2021 soit **+ 86 % (+ 32 800 €)** avec la reprise des classes transplantées et colonies de neige, deux accueils de loisirs supplémentaires et de la hausse de la fréquentation des structures au pôle jeunesse (120 enfants au lieu de 90 en moyenne sur les ALSH été)
- droits d'inscription services péri-scolaires : hausse de **7 000 € (129 713 € en 2022)** (effet fréquentation du restaurant scolaire)
- produits de locations des salles et matériel : **+ 8 463 €** en très nette augmentation dû aux reprises des festivités (2021 : 8 560 € et 2022 : 17 023 €)

- des produits fiscaux en hausse : 4 839 911 €, soit + 293 737 €

Pour rappel la loi de finances pour 2020 prévoit la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets pour les communes de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation étant garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur » : coefficient 0,647783

Résultat de la répartition

	2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022
Impôts directs locaux	4 180 144	4 293 431	1 904 600	2 115 737
Allocation compensatrice	6 197	7 240	2 641 574 (effet du coefficient correcteur de 0.647783)	2 724 174 (effet du coefficient correcteur de 0.647783)
Taxe habitation				
TOTAL	4 186 341	4 300 671 + 114 330	4 546 174 + 245 503	4 839 911 + 293 737

La hausse des recettes fiscales est constatée également sous l'effet de
- la revalorisation importante des valeurs locatives (+3.4%)
- l'augmentation des bases fiscales (constructions nouvelles)

Pour rappel, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis plus de 10 ans

- les attributions de compensation de la Communauté d'Agglomération Artois-Lys Romane sont restées constantes : 3 121 994 €

- La taxe sur la consommation finale d'électricité augment sous l'effet des décisions nationales (prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures au profit

des communes et des départements payées par les fournisseurs d'électricité) pour un montant de total de **24 388 € en 2021 et à 50 391 € en 2022.**

- **le FPIC** (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui avait baissé de façon significative en 2020, suite à la décision de la CABALLR de revenir au processus de droit commun (39 077€ en 2019 / 19 514 € en 2020 /31 547 € en 2021) s'élève à **34 302 € en 2022**

- **la taxe sur les pylônes électriques s'élève à 40 035 €** - montant stable depuis 2019

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation en nette hausse depuis 2018**, sous l'effet notamment des constructions dans la commune (ZAC Pasteur, Parc des Industries Artois Flandres) : **63 761 € (2022)**

- **la Dotation de Solidarité Communautaire**, versée au profit des communes membres de la Communauté d'Agglomération pour répondre au besoin de péréquation pour lutter contre la fracture territoriale et reposant sur le principe de la solidarité s'élève à **6 924 € (9 348 € pour l'année 2021)**

- **Comme depuis 2014, la Commune ne perçoit plus de Dotation Globale de Fonctionnement**

- **la Dotation de Solidarité rurale(DSR)** augmente légèrement (+2 000 € chaque année depuis 2019) : **46 644 € en 2022**

- **Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales** sont en large hausse par rapport à 2021 : **+ 79 973 €**

suite aux dossiers de demande d'aides de type fonctionnement des accueils de loisirs d'été

• **Un niveau d'investissement en baisse par rapport à 2021 :**

Les dépenses totales de la section d'investissement se sont élevées à **1 688 996 €**

2021	2022
1 851 259,34 €	1 688 996 €

**dont 451 961 € de dépenses d'immobilisations corporelles ,
incorporelles et de travaux en cours**

Des dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles

-les immobilisations incorporelles **13 280 €**

(frais études : principalement étude programmation réhabilitation école maternelle : 6 588 € en 2022 et 7 716 € en 2021 : soit 14 304 €, des frais de mission d'études de restructuration de la MVE ,des frais d'insertions et achats de logiciels)

- les immobilisations corporelles **438 581 €**

- Matériel informatique : 48 835 € dont 19 936 € pour la solution classe mobile

- Mobilier : 13 153, dont écoles- garderie- espace jeunesse : 6 985 € et Centre Culturel F.DOLTO : 2 882 €
- Matériel divers : 80 190 €, dont l'achat d'un container de stockage aux Services Techniques : 3 096 €, 3 vidéo-projecteurs classe Ecole J.POTEAU pour 10 290 €, des tapis pour le DOJO : 8 760 €, des projecteurs LED à l'Espace F.MITERRAND 6 920 €

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Entretien du patrimoine courant

438 581 € Environ 400 000 € / an (2020-2021-2022)
pour info 250 000 € en 2019

Dont principales réalisations:

Reprise de concessions cimetièrè Billy

5 250 €

Travaux en régie : **8 626 €**

STADE MUNICIPAL :

Remplacement main courante au stade : 31 712 €

Clôture : 4 410 €

Travaux régulation chauffage vestiaires : 8 560 €

44 682 €

soit **53 308 €**

ECOLES PRIMAIRES J.JAURES et J.POTEAU:

pose vidéophone : 2 016 €

pose volets roulants : 5 432 €

7 448 € Travaux en régie : **3 974.05 €**

soit **11 422 €**

MVE + agence postale:

Travaux régulation chauffage : 1 152 €

Pose de panneaux rayonnants : 4 176 €

TVX agrandissement du bâtiment : 13 410 €

enseigne MVE : 736 €

panneau rayonnant partie Agence Postale : 528 €

20 002 € Travaux en régie : **11 406 €**

soit **31 408 €**

CENTRE CULTUREL F.DOLTO :

chassis 4 vitrages : 1 200 €

totem signalétique médiathèque : 2 099 €

3 299 € Travaux en régie : **29 874 €**

soit **33 173 €**

SALLE POLYVALENTE :

armoire électrique ext : 5 222 €

5 222 €

TRAVAUX DE VOIRIES : dont principalement

143 794,44 € Travaux en régie : **10 449 €**

rue Guy MOLLET: 11 302 €

rue Mal LECLERC : 9 685 €

rue M.DORMOY : 8 340 €

sécurisation carrefour GUYNEMER : 9 236 €

désartificialisation des sols : 22 914 €

6 BE ROSERAIE : 20 581 €

création accès public rue JJ.ROUSSEAU : 21 358 €

voie d'accès au Jardin des Petits Princes : 5 209 €

soit **154 243 €**

Pour rappel **95 859 €** en section de fonctionnement
(réparations)
soit **250 000 €** au total

SIGNALETIQUE

34 521 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

20 286 €

CAMERAS ET ENREGISTREUR

4 447 €

Solution Classe mobile

19 936 €

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

281 928 €

Dont :

Rénovation de deux salles associatives

281 864 € Travaux en régie : **25 631.38 €**

soit **307 495 €**

+ chantier école subvention

Travaux sécuritaires rue FOLLINET

63,90 € Solde marché maîtrise d'oeuvre

- Les remboursements du capital des emprunts

834 299,99 €

- Recettes d'investissement : toujours autofinancées et sans emprunt

Ces investissements ont été financés par
le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1 913 436,45 €

Principales recettes :

FCTVA	107 144 € (en section d'investissement) <i>Pour info 17 554 €(en section de fonctionnement)</i>
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT : affectation du résultat	1 498 179 ,28 €
Taxe aménagement	55 527 €
Subvention ETAT : achat capteurs écoles+ socle numérique écoles	943 € acompte 5 838,60 €
Bâtiment Pôle Jeunesse R.QUEVA : subvention CAF	39 473 €
Opérations patrimoniales dont acquisition euro symbolique terrain au SIZIAF POUR 15 479 €	22 253 €
Amortissements	176 813 €

Synthèse des conclusions pour l'année 2022:

- Prémices de l'explosion des coûts énergétiques
- Une reprise des dépenses de fonctionnement impactée par l'inflation
- Les recettes de fonctionnement en légère hausse
- Le niveau d'investissement a été maintenu
- Et totalement autofinancé, sans emprunt, ni hausse d'impôts

2/ Orientations budgétaires pour l'année 2023

- impact du contexte national et local :

Pour 2023, la Banque de France prévoit toujours une inflation forte de **+6 %**, à laquelle il faut appliquer les hausses très fortes sur des postes de dépenses importants pour la commune, comme l'alimentation (+15 %), le gaz (prix du marché), l'électricité (+143 % sur l'éclairage public, +353 % sur les bâtiments, aides de l'État comprises).

Dans ce contexte, il convient d'être prudent, vu l'impossibilité de déterminer le niveau réel de ces très probables augmentation de prix. C'est pourquoi, il sera proposé au Conseil Municipal de voter le budget en deux temps :

- **le vote du budget primitif**
- **le vote du budget supplémentaire, avant l'été, permettant de faire un point sur les capacités financières de la commune après un premier semestre.**

La construction du budget primitif à **mi-mandat** dans **un contexte inflationniste** devra prendre en compte un certain nombre de facteurs :

- **Les évolutions des prix** de l'énergie sont confirmées largement à la hausse et pour une durée incertaine. Tenant compte du fait que la commune ne bénéficiera pas du bouclier tarifaire ni de la compensation de l'État « filet de sécurité » mais peut prétendre à son éligibilité au nouveau dispositif : l'amortisseur électricité

A ce jour, la Commune dispose de quelques informations concernant l'évolution des prix :

- une augmentation de **17 % de la restauration scolaire**, soit une hausse prévue de 22 000€
- une augmentation de **l'électricité de 143 % pour l'éclairage public** et **353 % pour les bâtiments**, pour une facture globale qui devrait être de 280 000 € (162 000 € en 2022).
- une évolution du gaz difficile à prévoir, compte-tenu de la volatilité du marché et de l'importance du facteur météorologique. Néanmoins, il semble prudent, compte-tenu des éléments en notre possession de tabler sur un montant prévisionnel de 250 000€.

La facture énergétique pour l'année 2023 pourrait donc être supérieure à 500 000€.

- **Un budget supplémentaire** d'ajustement des besoins de crédits sera nécessaire notamment pour cibler les domaines sensibles soumis à l'inflation difficilement estimable mais aussi suite à la mise en place de l'amortissement des biens au prorata temporis lié à la nouvelle nomenclature comptable M57 effective au 01/01/2023 où l'amortissement débute dès la date d'achat du bien
- la revalorisation importante des bases fiscales décidée par l'État de **7 % environ. Surtout, les recettes de la Commune restent très liées à l'évolution du parc des industries Artois Flandres. :**
 - L'implantation de petites et moyennes entreprises, notamment dans le domaine du bâtiment
 - Le projet d'implantation d'une usine de batteries, dont les retombées fiscales ne seront perceptibles qu'à moyen terme.

Ces tendances doivent donc orienter une construction prudente et modérée du budget primitif 2023.

- **Dépenses de Fonctionnement :**

La section de fonctionnement sera construite sur la base du compte administratif 2022 sachant que le budget supplémentaire permettra de corriger et d'ajuster les crédits sous l'effet de l'inflation

- **charges générales** **1 900 000 €**

Ce montant tiendra compte de quelques dépenses supplémentaires liées au déploiement d'un nouveau système informatique (10 000€), un nouveau logiciel de paiement des services jeunesse (19 000€)

- **charges de personnel** **4 200 000€**

- **Les autres charges de gestion courante** **1 000 000€**

Ce montant pourrait être revu à la baisse après confirmation :

- d'une hausse limitée de la subvention du CCAS qui devrait être de 60 000€
- du maintien du niveau de participation au Sivom de l'Artois, établie en 2020 (440 758€) et de celle au SIAEV de Wingles- Billy-Berclau, en légère hausse compte-tenu de l'augmentation du nombre d'habitants (21 625 €)

- **Les atténuations de produits** **133 000€**

- le prélèvement Loi SRU de 50 000€ (montant à confirmer)

- Le prélèvement sur la fiscalité de 77 091€

- **Les charges financières** **363 205 €**

Au total, les charges de fonctionnement devraient s'élever à 7,8M€

- **Prudence sur les recettes de fonctionnement**

Compte-tenu des éléments de contexte détaillés ci-dessus, il est proposé de les estimer sur la base d'une hypothèse prudente, sachant que l'État a décidé une augmentation importante des bases fiscales de +7.1 %

Les produits de services **230 000 €**

Les impôts , taxes et compensation **5 500 000 €**

Les dotations , subventions et participations **3 154 000 €**

Il sera proposé au Conseil Municipal de voter un budget sans augmentation d'impôts

Les recettes de la section de fonctionnement devraient s'élever à 9 100 000 €,

Généralant un autofinancement d'environ 1 Million€

- **Dépenses d'Investissement : poursuivre la réalisation du projet municipal**

A ce jour, les demandes d'investissement des élus et des services s'élèvent à environ 2 Millions €. Elles feront l'objet d'un arbitrage dans le cadre de la réflexion liée au budget primitif, puis du budget supplémentaire

Les principales opérations, selon les arbitrages lors du vote budget primitif et du budget supplémentaire, proposées devraient être (montants estimatifs) :

– La suite et fin de la rénovation des salles associatives (+isolation)	10 000 €
– La participation à la rénovation de la Rue Gounod	200 000€
– les travaux de réfection de la rue Louis PASTEUR	600 000 €
– La démolition et reconstruction du mur du cimetière de Billy	100 000 €
– les travaux d'agrandissement du bâtiment Maison de vie Ecocitoyenne (+isolation)	350 000 €
– des opérations d'aménagement de voirie (investissement)	100 000€
– Si nécessaire : la rénovation de la toiture de la Mairie Annexe (+isolation)	100 000€
– Continuité travaux de renaturation des sols :	30 000€
– Le renouvellement de véhicules	90 000€
– La poursuite du déploiement de la vidéoprotection	21 000€
– Du matériel informatique	40 900€
– Des travaux à la salle Léo Lagrange (sol)	100 000€
– Des investissements liés à la transition écologique : Infrastructures vélo, poursuite de la rénovation du parc de luminaires, challenge Zéro déchets... en fonction des subventions obtenues.	

Par ailleurs, l'année devra être consacrée à la poursuite des études et réflexions sur l'avenir de l'école maternelle. Néanmoins, ce dossier ne devrait pas engendrer de dépenses d'investissement en 2023.

Il conviendra d'y ajouter :

- la couverture du besoin de financement :	441 285 €
- la couverture des restes à réaliser :	415 848€
- les dépenses financières : (remboursement du capital des emprunts):	862 000€

● recettes d'investissement :

Il est prévu des recettes à hauteur de : **1.7M €**, composées de :

- vente de terrains (ZAC Pasteur) :	33 000€
- FCTVA :	172 000€
-des opérations d'ordre budgétaire :	185 000€
- des opérations patrimoniales : 50 000 €	
- virement de la section de section de fonctionnement de	970 000 €
-des subventions	229 000 €

Sur la base de ces estimations, ces projets devront faire l'objet d'un recours aux excédents antérieurs d'environ :

Estimation des dépenses d'investissement :	3.4Millions€
Estimation des recettes d'investissement :	- 1,7Millions€

Recours aux excédents extérieurs : = 1.7M€

Cette somme pourra être couverte par les excédents antérieurs, qui devraient s'élever en fin d'année 2022 à 3.9 Millions€.

Le fond de roulement minimal étant estimé à 1 Million€

Ces orientations budgétaires s'inscrivent donc une volonté

de prudence budgétaires, tout en gardant des marges de manœuvre financière pour l'avenir.

3/ Engagements pluriannuels envisagés :

La plupart des dépenses envisagées ne devraient pas être réparties sur plusieurs exercices budgétaires.

Seules la rénovation de la rue Charles Gounod et la rénovation de la rue Pasteur devraient être réparties sur deux exercices budgétaires.

Pour rappel, la Commune a également signé une convention avec l'Etablissement Public Français pour acquérir en 2025 une propriété pour un projet d'intérêt général pour un montant estimé à ce jour à 421 225€. Néanmoins, ce projet devrait aboutir en 2023, par le rachat par un opérateur privé de ce site.

D'autres projets devraient également être entrepris à moyen terme comme la rénovation de la toiture de la Mairie Annexe ou lors du prochain mandat, comme la rénovation de l'école maternelle.

Un programme de rénovation des voiries sera proposé lors des prochains votes des budgets primitifs ultérieurs.

4/ Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement de 1 228 659 €, soit 366 659 € en intérêts et 862 000 € en capital.

Compte-tenu des recettes communales, cette somme reste très largement supportable.

5/ Dispositions introduites par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités présentent leur objectif concernant A/ l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Ces projections ont été faites sur la base des éléments conjoncturels et législatifs actuels. Elles ne peuvent être qu'hypothétiques et dépendront de nombreux facteurs :

- L'évolution des compétences communales
- L'évolution des recettes et de la fiscalité communale
- L'avenir du parc industriel Artois-Flandres
- La réforme des retraites...

L'hypothèse retenue pour cette estimation est le maintien d'une politique prudente et responsable. Elle table sur une inflation annuelle forte, l'évolution prévue du paiement des intérêts d'emprunt et la perspective de départs à la retraite du personnel communal.

B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

Compte-tenu :

- du bon équipement de la commune
- de la situation financière de la commune, qui permet de dégager chaque année des excédents de fonctionnement

Aucun emprunt n'est prévu (selon les paramètres dont nous disposons actuellement) pour les cinq prochaines années.